

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 680

Artikel: Homme-orchestre : Furgler aux champs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réfugiés: sortir du psychodrame

Le problème des réfugiés en Suisse est actuellement prétexte à un psychodrame. Les deux acteurs en présence, bien qu'interprétant le scénario de manière diamétralement opposée, risquent de provoquer le même résultat: affaiblir la volonté d'accueil de notre pays. Pour l'un c'est le but visé, pour l'autre c'est exactement le contraire de ce qu'il recherche.

D'un côté les nationalistes qui trouvent dans l'accroissement rapide du nombre des demandes d'asile l'occasion de tirer la sonnette d'alarme xénophobe. Voyez les interventions des Oehen et Meier au Conseil national et l'action de Vigilance à Genève.

De l'autre, certaines organisations de gauche, des militants socialistes et des travailleurs sociaux en contact avec les réfugiés, pour qui il n'y a pas de problème et qui frappent toute tentative de s'opposer à une immigration incontrôlée du sceau de l'ignominie, quand ils ne tentent pas de culpabiliser l'opinion en rappelant le refoulement des Juifs durant la dernière guerre.

Les faits: un accroissement sensible des demandes depuis 1980, une diversification des pays d'origine, et une localisation des réfugiés dans trois ou quatre grandes villes principalement. Le réfugié aujourd'hui n'est plus la victime d'une actualité brûlante à laquelle les médias nous donnent accès: Hongrie en 1956, Tchécoslovaquie en 1968 et, plus près de nous Chili, Vietnam et Pologne; il provient de la planète entière, poussé par la pauvreté ou les sévices physiques, en passant par toutes les discriminations et les abus de pouvoir qui rendent la vie peu à peu insupportable.

Les faits toujours: la «barque» est loin d'être pleine; 33 000 réfugiés établis actuellement en Suisse, 2000 réfugiés seulement sur les 16 000 nouveaux étrangers autorisés à séjourner en 1982.

Tout pourtant ne baigne pas dans l'huile. L'accueil d'abord. La loi fédérale prévoit que les cantons doivent héberger les requérants qui se présentent chez eux. Or ces derniers choisissent en priorité les grandes villes où sévit une crise aiguë du logement. L'amalgame est vite fait entre la présence des réfugiés et la difficulté de trouver à se loger. Vigilance ne l'a pas inventé, il l'a seulement utilisé: il suffit de tendre l'oreille au bureau, au bistrot ou dans le bus. Crier à la xénophobie ne résoud rien, sinon donner bonne conscience à ceux qui sont bien lotis en matière d'emploi et de logement. Objectif premier: une meilleure répartition entre les cantons des réfugiés dans l'attente d'une décision.

L'attente ensuite. Elle devient scandaleuse au-delà de huit ou dix mois. Elle atteint parfois trois ans. Deux raisons à cela. Des effectifs dérisoires à l'Office fédéral de la police; un cas parmi combien d'autres où la volonté politique s'arrête à l'édiction de paragraphes, sans que personne ne se soucie de l'intendance. Une procédure qui permet sans autre

au requérant de faire reconsidérer à plusieurs reprises une décision négative. Pour cette tâche urgente le blocage des effectifs de l'administration fédérale doit sauter et les voies de recours, au moins pour les cas les plus clairs, être simplifiées.

UNE LÉGISLATION SUFFISANTE

Pour le surplus la législation fédérale est suffisante. Il faut l'affirmer à la fois contre les obsédés de la «pénétration étrangère» et contre les utopistes inconscients de la Suisse «portes ouvertes». La Suisse a choisi des priorités d'accueil: ceux dont la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté est en danger du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance sociale ou de leur opinion politique. Elle a donc à les appliquer, ni plus ni moins. Ce qui ne veut pas dire qu'en accueillant ceux qui sont le plus menacés, nous ayons fait notre dû. Notre collaboration et notre soutien, au Haut Commissariat pour les réfugiés, par exemple, peuvent être améliorés. Et surtout notre politique étrangère et économique réaménagée afin de contribuer à attaquer le mal à la racine: ce sont les dictatures et les déséquilibres économiques qui créent les réfugiés.

HOMME-ORCHESTRE

Furgler aux champs

Après force exercices conjoncturels, M. Furgler va devoir piocher ses dossiers agricoles. D'ici la fin juin, il devra donner suite au catalogue 1983 des revendications paysannes. Un catalogue particulièrement épais, qui devrait augmenter de 13% le revenu net moyen des agriculteurs, et colmater les dernières brèches subsistantes dans nos barrières douanières (asperges vertes, raisin de table, gibier, plantes en pot, etc.). L'USP demande 5 centimes de plus sur le kilo de lait, ce qui provoquerait une

nouvelle cascade de hausses sur les produits laitiers et «concurrents» (graisses et huiles végétales). Car la caisse fédérale ne payera pas les suppléments éventuels, qui seront mis à la charge des consommateurs. Lesquels ne râleraient pas trop si le Conseil fédéral saisissait l'occasion des revendications massives de cette année pour tenter de nouvelles formes de rémunérations différenciées des différentes catégories de producteurs (petits et plus grands, montagne et plaine). Mais comme les paysans «officiels» ne veulent notamment pas entendre parler de prix différentiels, on voit mal M. Furgler innover contre eux, en cette année de grâces électorales.